

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2010**

---

Le Conseil municipal a décidé :

- d'adopter le budget primitif 2010 proposé, qui s'équilibre pour le budget de la commune à 6.356.500 euros en section de fonctionnement et à 4.329.350 euros en section d'investissement, par 22 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,
- de voter le maintien du taux des impôts locaux au niveau de 2009,
- d'attribuer les subventions aux associations et autres organismes au titre de l'année 2010, pour un montant global de 169.060 euros,
- de contracter un emprunt de 1.900.000 euros auprès de Dexia Crédit Local à un taux de 3,65 % environ et pour une durée de 20 ans,
- de fixer la redevance due par l'organisateur des marchés de nuit à 4 euros / mètre linéaire,
- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en faisant passer la durée du travail du deuxième agent affecté au service Urbanisme de 17,50 à 25/35<sup>ème</sup>,
- de prolonger, pour répondre à un besoin occasionnel, les contrats de deux agents, de un mois pour l'un et de 10 jours pour l'autre,
- d'autoriser une opération de réévaluation à la conduite de grues auxiliaires pour 4 agents des Services techniques pour un coût de 540 euros hors taxes,
- de verser les heures supplémentaires aux 4 agents ayant participé aux élections régionales, pour un montant global de 1.899 euros,
- de désigner Madame MARCILLY et Monsieur AVRIL pour participer à la Commission de transfert de biens et de charges créée par la Communauté d'Agglomération,
- de désigner Madame ROGÉ et Monsieur FAGOT pour participer au Comité Observatoire Habitat créé par la C.A.P.R.
- de donner un accord à la participation de la commune à la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées siégeant à la C.A.P.R.,
- d'autoriser l'organisation d'une conférence débat à la Bibliothèque avec l'écrivain Didier Daeninckx pour un coût de 318 euros,
- d'autoriser l'organisation par l'association Aartishow d'un festival éco citoyen de 3 jours, les 5, 6 et 7 août 2010, pour un coût de 15.000 euros (1 abstention),
- de supprimer une cabine téléphonique sur trois dans les campings moyennant un abonnement réduit auprès de France Telecom,
- de modifier la régie de recettes des campings municipaux pour permettre l'encaissement des produits des machines à laver,
- de passer une convention avec la société Pierre Fontana pour la mise à disposition dans les campings de 7 machines à laver et de 3 sèche-linge, moyennant une ristourne de 40 % des recettes à la commune (2 abstentions),
- de procéder à l'achat de 3 mobil homes, dont un équipé pour les handicapés, auprès de la société I.R.M., de Luçon, pour un coût de 45.361 euros hors taxes,
- de retenir le projet de l'EURL Ambrozia pour l'exploitation du local communal 15 avenue de Gaulle (2 voix contre),

- d'autoriser la signature de la convention à intervenir avec Monsieur CHOUC pour l'exploitation de l'établissement la Pergola, sur la base d'une redevance mensuelle de 770 euros,
- de retenir le cabinet ARIMA qui assurera une mission d'auditeur dans le cadre de la procédure de renouvellement des contrats d'assurance de la commune, pour un coût de 2.900 euros hors taxes,
- d'autoriser à effectuer des démarches de subvention :
  - au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour l'opération d'aménagement du front de mer Ouest,
  - auprès du Conseil Général pour les travaux d'amélioration dans les campings municipaux, d'un coût de 128.104 euros hors taxes, incluant l'achat de 3 mobil homes,
  - auprès des diverses collectivités susceptibles de financer la répartition des biens non assurés endommagés par la tempête, d'un coût estimé à 1.477.000 euros hors taxes,
- de confier au Conseil général l'établissement d'un diagnostic archéologique préalablement à l'aménagement des abords de l'église, place Félix Jacques,
- d'autoriser la signature d'une convention avec l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles, précisant le financement des travaux de réparation du fort Vauban à intervenir,
- de participer à l'étude de définition des dispositifs de défense contre la mer initiée par le Conseil général, à hauteur de 30 %, soit 12.748,50 euros,
- d'accepter une sous-traitance dans le cadre du chantier de reconstruction du Suroît,
- d'autoriser le recours à la procédure d'urgence prévue par les textes pour lancer les travaux de remise en état suite à la tempête,
- d'autoriser la signature d'un avenant à la convention passée avec Monsieur Braunagel, exploitant l'établissement le Suroît au camping du Cadoret, prenant en compte les travaux de reconstruction de cet établissement et portant la redevance annuelle due par Monsieur Braunagel à la commune à 15.550 euros pour la part fixe,
- de prendre une motion pour la défense du Pineau des Charentes (1 abstention).

Fouras, le 29 mars 2010,  
Le Maire,